



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 septembre 2021

COMPTE-RENDU

Le 2 septembre 2021 à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de Revonnas s'est réuni à la salle du conseil en mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, le Maire.

Date de la convocation : 28 août 2021

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Pascal MORIER, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

RETARDATAIRE : Mme Marie-Aude DABOUT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise DUSSUC

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2021➤ Arrêtés des pompiers – Organisation remise médaille➤ Arrêté divagation animaux errants➤ Passage à la M57 au 1er janvier 2022 – Modification de la délibération | <ul style="list-style-type: none">➤ Convention CD01 Travaux Arrêts de cars « village » sur la RD 23➤ Projet Ain HABITAT/BOURG HABITAT➤ Administration Générale➤ Dossiers d'urbanisme➤ Travail des commissions➤ Questions diverses |
|---|--|

I. Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal :

Le compte-rendu du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

II. Arrêtés :

Le Conseil Municipal a validé les arrêtés suivants :

1. Arrêtés des pompiers – organisation remise de médaille :

Des pompiers du CPINI de la commune peuvent prétendre à des médailles et à des avancements de grade :

- Hervé BERGER peut passer au grade de caporal
- Adrien THIVENT peut aussi passer au grade de caporal
- Sébastien JOUNOT peut passer au grade de sergent – Madame la Préfète, au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2021, lui a décerné la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.
- Probablement aussi Mr Quentin JOUNOT pour lequel la commune est dans l'attente de la validation de son dossier par le S.D.I.S

Le conseil municipal est favorable à ces avancements et remises de médailles. Des arrêtés seront rédigés et transmis au S.D.I.S.

Les remises de médailles se feront lors de la cérémonie du 11 novembre 2021.

2. Arrêté divagation animaux errants :

Plusieurs habitants sont venus se plaindre de l'importance de chats errants sur Sénissiat mais aussi de chiens sur la commune. Plusieurs mains courantes sont en cours dans le village à l'encontre des chats et chiens errants. Le conseil municipal recherche une solution pour résoudre le problème et répondre aux plaintes.

Monsieur le Maire propose un arrêté dont il fait la lecture. Le conseil modifie l'article 10 souhaitant que les propriétaires des animaux les nourrissent, les fassent vacciner, les castrent si besoin : s'en occupent. Le conseil municipal vote sur la mise en place de ce document tout simplement pour éviter les nuisances à l'encontre des autres riverains.

Vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

III. Délibérations :

Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2022 – Modification de la délibération :

La trésorerie demande à la commune de prendre une nouvelle délibération pour le passage à la M57. Même si c'est une demande de leur part, la délibération doit évoquer l'accord de la trésorerie. La commune a reçu courant août un accord écrit de Monsieur COGNON, comptable de la trésorerie. Le passage au Compte Financier Unique (CFU) a été évoqué. La trésorerie ne souhaite pas le passage au CFU dès janvier 2022. Ce n'est pas encore assez précis pour être commune test. Cela entraîne donc pour l'année 2022 le maintien du compte administratif et du compte de gestion : plus facile pour faire les comparatifs d'une année à l'autre.

La situation financière locale est l'objet de beaucoup d'attentions et le besoin de données financières et comptables fiables, de qualité éprouvée, n'en devient que plus patent. Si de nombreux progrès ont d'ores et déjà été réalisés par les collectivités et les administrations, plusieurs initiatives majeures sont en cours pour moderniser la comptabilité locale, ayant toutes 2024 pour horizon : le nouveau référentiel M57, le Compte Financier Unique (CFU), l'accompagnement de la certification et l'amélioration de la qualité des comptes.

La trésorerie principale propose au conseil municipal d'adopter dès le 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 qui deviendra obligatoire sur tous les budgets des collectivités à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ce référentiel M57 reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional et retient plus spécialement, lorsqu'il existe des divergences, les dispositions applicables aux régions. Il est notamment caractérisé par :

- Une nomenclature par nature pour la tenue de la comptabilité générale selon les principes du futur recueil des normes comptables du secteur public local, afin d'établir des comptes réguliers et sincères et de présenter des états financiers reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat à la date de clôture de l'exercice ;
- Une nomenclature fonctionnelle permettant un suivi des opérations selon leur finalité, outil de gestion et de communication permettant de traduire aux plans budgétaire et comptable les orientations prioritaires de la collectivité ;

Le référentiel budgétaire et comptable M57 présente des règles budgétaires assouplies selon le modèle régional offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel)
- En matière de fongibilité des crédits : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

Le référentiel M57 est le support de l'expérimentation du Compte Financier Unique et sera mis à jour au rythme de la validation des projets de normes par le Conseil de normalisation des Comptes Publics (CnoCP).

Département de l'Ain

Arrondissement de Bourg en Bresse

Canton de CEYZERIAT

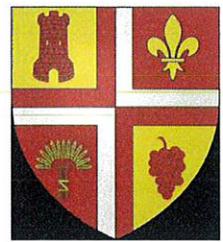
COMMUNE DE REVONNAS

01250

Tél : 04.74.30.01.42

Fax : 04.74.30.01.64

mairierevonnas@gmail.com



Sur les conseils de la trésorerie, avec une aide conséquente dès 2022, le conseil municipal était favorable à l'adoption du référentiel M57 dès le 1^{er} janvier 2022 lors du conseil municipal d'avril et de juillet 2021. Une délibération du conseil municipal est nécessaire avant fin septembre 2021 pour valider cette adoption.

La commune a reçu un avis favorable de la trésorerie en date du 13/08/2021 pour le passage au 1^{er} janvier 2022.

Un travail en parallèle sera aussi mené avec la société CERIG, gestionnaire du logiciel comptabilité et paye

Monsieur Thibaut MARTINEZ, 1^{er} adjoint, propose au conseil municipal de délibérer sur :

- L'approbation au passage de la commune de Revonnas à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022 suite à l'accord en date du 13/08/2021 de la trésorerie de Bourg-en-Bresse,
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette nomenclature

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve le passage de la commune de Revonnas à la nomenclature M57 à compter du Budget Primitif 2022 suite à l'accord en date du 13/08/2021 de la trésorerie de Bourg-en-Bresse,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette nomenclature

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2. Convention CD01 Travaux Arrêts de cars « village » sur la RD 23 :

Arrivée de Mme Marie-Aude DABOUT

La commission voirie, lors du dernier conseil municipal, a présenté la proposition faite par le Département à la commune pour l'aménagement d'un arrêt sécurisé pour la ligne de car n° 122 BOHAS-BOURG-EN-BRESSE-AMBERIEU au niveau des conteneurs à verre (vers Montagnat) et de l'autre côté Chemin de Clozat mais aussi pour l'arrêt de la ligne des lycéens.

Monsieur le Maire précise que cet aménagement va permettre l'accessibilité à tous et sera plus sécurisant pour les lycéens. De même, cette création ainsi que celle d'un passage piéton entre les deux quais vont rétrécir la chaussée et permettre le ralentissement de la vitesse sur la Route de Montagnat.

Le 17 juillet, la commune a reçu une convention bipartite à signer. En effet, l'arrêt de cars « village », sur la RD 23, a été défini prioritaire dans les schémas d'accessibilité programmée pour les transports en commun de l'Ain. S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs des 2 collectivités vis-à-vis de ce projet.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par le Département ainsi que le référentiel régional d'accessibilité PMR des points d'arrêts routiers.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur :

- L'acceptation de la convention de la mise en accessibilité de l'arrêt « Village » sur la RD 23 par le Département, convention entre la commune et le Département,
- L'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention et à la réalisation des travaux.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la convention de la mise en accessibilité de l'arrêt « Village » sur la RD 23 par le Département, convention entre la commune et le département,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention et à la réalisation des travaux

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3. **Projet AIN HABITAT/BOURG HABITAT :**

Monsieur le Maire présente le projet Ain HABITAT/BOURG HABITAT sur Sénissiat. Ce projet concerne la création de logements locatifs sur les parcelles 39 et 40, création de 3 maisons et d'un bassin de rétention. Ce projet nécessite, si le conseil municipal le souhaite, la cession d'une partie de la parcelle 38 située le long du projet BOURG HABITAT. Parcelle qui appartient à la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- L'intérêt de céder cette parcelle de nature à collecter une partie des eaux pluviales des parcelles environnantes au profit de BOURG HABITAT
- BOURG HABITAT busera la partie haute pour aiguiller l'eau en direction du déversoir d'orages ou du bassin de rétention à créer
- La nature de la parcelle non viabilisée et l'entretien qui ne sera plus à réaliser
- Le prix de la vente avec l'avis du domaine
- La nécessité de la réalisation d'un bornage dont les frais seront pris en charge par le promoteur

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- De céder la parcelle 38 à BOURG HABITAT d'une contenance de 470 m²
- De fixer en accord avec le vendeur le prix d'achat après avis du domaine
- Que tous les frais résultant de la transaction seront pris en charge par le promoteur ainsi que le bornage
- D'autoriser Monsieur le Maire à répondre dans ce sens à BOURG HABITAT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié si BOURG HABITAT accepte la proposition

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

IV. **Administration générale :**

- **Modification du contrat téléphonique : nouveaux outils et matériels en mairie et à l'école pour un coût annuel moindre**

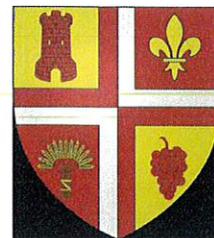
Monsieur Yoann VIOLLET expose les sollicitations des différentes entreprises de téléphonie pour une modification de l'installation et du matériel. Il a fallu un certain laps de temps pour étudier tous les devis et les comparer au plus juste. Le prestataire validé est EKIPEO pour la gestion des lignes et des équipements. Cela facilitera les communications entre la mairie, l'école et la cantine-garderie mais permettra aussi de supprimer des lignes qui ne servent pas et sur lesquelles la commune paie un abonnement.

La ligne de l'ascenseur, qui d'ailleurs ne fonctionnait pas, sera aussi modifiée en passant par un système non analogique.

Le changement se fera courant septembre 2021.

- **Personnel**

- Départ en retraite de Mme Sonja VION au 30 septembre 2021
Un verre de l'amitié sera organisé le vendredi 1^{er} octobre à 18h45.



Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) dans le cas du RIFSEEP versé en fin d'année peut lui être versé avec son dernier salaire de septembre 2021 au prorata des mois travaillés. Le conseil municipal valide cette solution

- Modification des temps de travail des personnels cantine-garderie :

Madame Florence BERGER expose :

- ✓ L'augmentation du temps de travail de Mme MEGARD au 1^{er} sept 2021 (20h04 à 27h90/35°)
- ✓ L'augmentation du temps de travail de Mme DURAND et stagiairisation au 1^{er} sept 2021 (20h04 à 24h06/35°)
- ✓ Le renouvellement du CDD de Mme Vanessa BAL (6h29/35°)
- ✓ Le recrutement d'un agent de cantine et d'entretien sur 16h90/35°, Mme Emeline ESPADE

- Possibilité avancement de grade de Mme Catherine BONNAND :

Monsieur le Maire expose la possibilité pour Mme Catherine BONNAND de changer de grade (rédacteur principal 1^{ère} classe) à partir du 01/01/2021.

Le conseil municipal décide de voter pour un changement de grade sans rétroactivité c'est-à-dire à compter du 01/09/2021.

Vote : Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 4

▪ **Achat des bacs gastro pour la cantine**

Afin de respecter l'environnement et sur conseil du nouveau prestataire cantine, la commission des affaires périscolaires propose la mise en place de bacs gastro avec couvercle pour la livraison et le réchauffage des repas. Le devis est de 698.54 € pour l'achat de 18 bacs et 18 couvercles.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité pour la validation de ce devis.

▪ **Etats des lieux des bacs d'Ordures Ménagères – Mise en place de la Redevance Spéciale Administration**

Grand Bourg Agglomération a engagé un travail d'harmonisation de la fiscalité en matière de la gestion des déchets, avec, dans un premier temps, l'élargissement sur l'ensemble du territoire de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) au 1^{er} janvier 2020. Dans un second temps, et dans la continuité de ce travail, Grand Bourg Agglomération a décidé d'étendre la Redevance Spéciale Administration (RSA) au 1^{er} janvier 2022. Dans cet objectif, depuis le début de l'année, conformément aux délibérations du 22 mars et du 24 juin, les tarifs ont été définis, et les modalités de calcul établies.

Un tableau de recensement des poubelles dans les équipements de la commune a été créé, complété par les besoins de la commune permettant de calculer la RSA à payer par la commune en 2022. Ce sont de nouveaux frais à assumer par la commune.

BATIMENTS	ADRESSE	VOLUME (1)	NOMBRE	BESOINS (2)
MAIRIE	163 Rue de la Tour Deaul	140 l	1	Avons 1 bac 660l – Souhait moindre - souhait d'1 bac 140 l
140 x 0.034 € x 52 semaines = 247.52 €				
SALLE DES FETES	Chemin de la Bessonnière	660	1	Avons 2 bacs 660l – Souhait moindre - souhait d'1 bac 660 l
660 x 0.034 € x 12 semaines = 269.28 €				
CIMETIERE	Chemin des Ecoliers	140	1	Nous conservons le même volume
140 x 0.034 € x 14 semaines = 66.64 €				
ECOLE	Chemin des Ecoliers	240	1	Avons 1 bac 360l – Souhait moindre - souhait d'1 bac 240 l
240 x 0.034 € x 36 semaines = 293.76 €				
CANTINE ECOLE	Chemin de la Bessonnière	660	1	Nous conservons le même volume
660 x 0.034 € x 36 semaines = 807.87 €				
Total : 1685.04 €/ an				

L'objectif de la commune pour 2022 sera ne pas dépasser les forfaits mentionnés dans le tableau ci-dessus.

Une commission va travailler pour mettre en place une tarification ordures ménagères pour les locations de salle. Cette tarification pourra palier à un éventuel surcoût si suite à des locations, des levées supplémentaires risquaient d'augmenter le forfait.

V. Dossiers d'urbanisme :

* Certificats d'urbanisme :

Un CUa 21D20 a été déposé par Maître Capucine LABAQUERE pour la vente BONAL/CAILLON – 133 Impasse des Genévriers- Les Epinays d'en Bas – Parcelles ZA 332 – ZA 359 – ZA 371 (1141 m2)

* Déclaration Préalable :

Une DP21D0021 a été déposée par Monsieur Yoann DONIN pour la Clôture d'un terrain par un muret côté rue – 331 Rue du Revermont - Parcelle D 43 (558 m2)

Une DP21D0022 a été déposée par Monsieur Gilbert PERRET pour une division foncière - 30 Route de Tossiat – Parcelle B 1183 (3741 m2)

Une DP21D0023 a été déposée par Madame Jacqueline BARDET pour division en vue de construire – 30 Rue du Revermont – Sénissiat - Parcelle D 29 (4285 m2)

Une DP21D0024 a été déposée par Monsieur Paul BOUILLER pour une isolation par l'extérieur – 340 Chemin des Condamines – Parcelle AA 65 (975 m2)

* Permis de construire :

Un PC 20D02M01 a été déposé par Monsieur Jérôme UNY pour une modification des surfaces – 115 Route du Berthiand – Parcelle ZE 59

* Déclaration d'intention d'aliéner :

Une DIA a été déposée par Maître Marc ETIEVANT pour la vente NURY/RENOUD – 450 Chemin de la Chassière - Parcelles B 470 – B 473 – B 1101 – B1245 – B 1261 – ZE 2 (23983 m2)

Une DIA a été déposée par Maître Grégoire MASURE pour la vente BROCHAND/SCI JC2L – 235 Rue de la Fontanette – Hameau de Sénissiat - Parcelle D 91 (31 m2)

Département de l'Ain

Arrondissement de Bourg en Bresse

Canton de CEYZERIAT

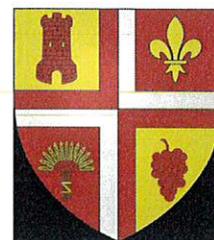
COMMUNE DE REVONNAS

01250

Tél : 04.74.30.01.42

Fax : 04.74.30.01.64

mairierevonnas@gmail.com



Une DIA a été déposée par Maître Capucine LABAQUERE pour la vente BONAL/CAILLON – 133 Impasse des Genévriers – Les Epinays d'en Bas – Parcelles ZA 332 – ZA 359 – ZA 371 (1141 m2).

Le Conseil Municipal ne préempte pas sur ces biens.

VI. Travail des commissions :

* Finances et Fiscalité :

Ce point est présenté par Mr Thibaut MARTINEZ

L'arrêté de la préfecture concernant le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée 2021 (FCTVA) sur les dépenses 2020 est bien supérieur à ce qui a été budgété. C'est une bonne nouvelle.

Une réunion sera mise en place début octobre pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

* Affaires scolaires et périscolaires :

Ce point est présenté par Mme Florence Berger

- *Bilan sur la rentrée*

Très bonne rentrée 2021/2022. Le protocole sanitaire est en niveau 2, identique à la fin d'année scolaire (juin 2021).

- *Nouveau traiteur :*

La commune travaille avec Bourg Traiteur et peut mieux répondre aux demandes spécifiques (sans porc, sans viande, sans poisson, ...). Les menus sont communiqués avec les allergènes. Ils sont mis chaque semaine à jour sur le site.

La commission périscolaire se réunira prochainement pour mettre à jour le règlement de la cantine et de la garderie.

* Information et communication

Ce point est présenté par Mme Amandine DARBON

- *Newsletter*

Une réunion s'organise pour la réalisation de la prochaine Newsletter. Lors de cette réunion sera aussi évoqué ce qui doit être mis sur Panneau Pocket. Une charte permettra d'avoir une unité et de faire la différence avec le site internet.

Communication à prévoir pour la boîte à lettres « salle polyvalente ».

- *1^{er} octobre* : départ en retraite Mme VION

- *11 novembre* : organisation des médailles et des grades des pompiers

* Voirie – urbanisme :

Ce point est présenté par Mr Yoann VIOLLET

- *Les Condamines*

La commune a rencontré Grand Bourg Agglomération. Un bureau d'études travaille sur les possibilités jusqu'à avril 2022. Un compte-rendu sera fait et permettra de choisir ce qui pourra se mettre en place.

- *Rue du Revermont*

La voirie de cette rue sur le hameau de Sénissiat sera refaite.

- *Carrefour de Sénissiat*

Rencontre du Département le vendredi 3 septembre avec des propositions

* Bâtiments :

Ce point est présenté par Mr Pascal MORIER

- *Toiture mairie :*

Les travaux commenceront fin septembre 2021.

- *Murs du cimetière :*

Les travaux de la 1^{ère} phase démarrent au 15 septembre prochain.

- *Salle Polyvalente :*

La commune a reçu les premières esquisses et le premier chiffrage. Le dossier APD (études d'avant – Projet) et les demandes de subventions ont été effectués en juillet 2021.

- *Effondrement toiture Sénissiat*

Des travaux de sécurisation sont en cours

Une réunion de cette commission est prévue le lundi 13 septembre à 20h15.

* Cadre de vie – Associations – Fleurissement :

Ce point est présenté par Mme Hélène TESTARD

- *CMJ :*

Une rencontre avec la directrice de l'école est prévue le samedi 11 septembre à 10h30 pour une présentation du projet et de sa mise en place.

- *Repas des aînés :*

La commission va travailler sur un projet pour le samedi 4 décembre 2021 si la situation sanitaire continue à se stabiliser.

- *Fleurissement :*

Il est à finaliser.

- *Projet aire de jeux*

La commission reçoit un nouveau prestataire, KOMPAN, courant septembre pour une nouvelle proposition qui sera à comparer avec le devis de SIGNASOLUTION.

Ce point est présenté par Mme Isabelle ROUTHIAU

- Monsieur MAZUIR a contacté Madame Isabelle ROUTHIAU concernant l'association et le résistant « Bob FOURNIER » présent sur la commune pendant la 2nde guerre mondiale. Il poursuit ses recherches.

* Affouage – Bois – O.N.F – Chemins

Ce point est présenté par Yoann LEVÉQUE

- Mr LEVEQUE a assisté en juillet à la réunion DOCOB Natura 2000 Revermont et Gorges de l'Ain. Le sujet était sur les coléoptères et les pelouses sèches.

- Il soulève les problèmes soulevés par la présence importante d'ambrosie sur la commune, plus particulièrement Chemin de Fortunas et Route de Ceyzériat

Ce point est présenté par Nathalie BERTRAND

- Mme BERTRAND présente les cartes de sentiers mis en place par le Grand Bourg Agglomération. 98 itinéraires et liaisons qui devraient être finalisés d'ici la fin d'année.

* Cimetière

Monsieur le Maire expose à la vue de la situation de cet été la nécessité de créer un groupe de travail cimetière pour son réaménagement et mettre à jour la fin des concessions. Mesdames Françoise DUSSUC, Marie-Aude DABOUT et Messieurs Yoann LEVEQUE, Pascal MORIER et Pascal MORIER souhaitent en faire partie.

VII. Questions diverses :

- Course cycliste du 10/10/2021 qui passe sur Sénissiat vers 12h50-13h00

Département de l'Ain

Arrondissement de Bourg en Bresse

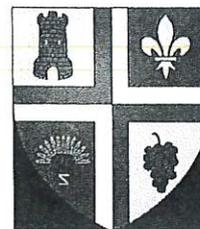
Canton de CEYZERIAT
COMMUNE DE REVONNAS

01250

Tél : 04.74.30.01.42

Fax : 04.74.30.01.64

mairierevonnas@gmail.com



La séance est levée à 24h00

**Le prochain conseil municipal
est fixé
au 21 octobre 2021
à 20h15**

A handwritten signature consisting of a large, rounded loop followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the left.